Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 29 (1937)
Heft: 2

Rubrik: Conditions de travail

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'assurance-chômage s'est fortement répandue au cours des dix dernières années. En 1927, le 28,6 pour cent seulement des salariés était assuré contre le chômage, en 1936 plus des deux tiers sont membres d'une caisse de chômage. Il convient de mettre tout en œuvre pour maintenir cet état de choses et si possible l'améliorer encore, car cette œuvre d'assurance est d'une importance primordiale du point de vue de la politique économique et sociale en période de chômage.

Conditions de travail.

Comparaison internationale des salaires dans l'industrie métallurgique et des machines.

L'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie publie régulièrement dans son rapport annuel une comparaison internationale des salaires dont le but est de démontrer que la Suisse a un niveau de salaires dépassant la normale, du fait que les salaires payés dans les principaux pays concurrents sont en grande partie au-dessous de nos taux. Il est assez peu probable que l'on puisse établir des comparaisons de salaires sur la base de telles données, car chaque pays a sa manière propre dans la répartition des diverses catégories d'ouvriers (ouvriers qualifiés, ouvriers auxiliaires, manœuvres). En outre, la capacité de travail requise de la part des ouvriers qualifiés varie également suivant les pays. On ignore également quelle est la part de chaque entreprise aux charges sociales, par exemple ce qu'elles versent pour les assurances sociales. Cependant, il est permis de supposer que les chiffres concernant chaque pays sont calculés chaque fois sur la même base, ce qui permet sans autre d'établir des comparaisons périodiques.

Ces comparaisons offrent un caractère des plus intéressants. Il ressort tout d'abord qu'en ce qui concerne la baisse des salaires au cours de la crise, la Suisse n'a pas fait moins que les autres pays, comme on le prétend souvent. Depuis 1929, les salaires horaires des ouvriers qualifiés de la branche métallurgique et des machines ont varié comme suit:

Indice des salaires horaires 1929 = 100.
(Salaires minima en monnaie nationale.)

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Suisse . . .	100	100	97	90	92	89	88
Angleterre . .	100	100	100	100	100	106	111
Suède . . .	100	103	95	95	95	96	98
Allemagne . .	100	99	91	86	86	86	82
France . . .	100	104	101	96	90	87	87
Belgique . .	100	96	84	84	82	76	81
Hollande . .	100	104	97	89	83	80	77
Autriche . .	100	100	96	96	93	89	85
Italie . . .	100	94	91	91	89	86	86

Les chiffres concernant l'Angleterre ont suivi une courbe des plus favorables, les salaires n'ayant pas subi une seule baisse au cours de toute la période. Les salaires de la Suède à leur tour sont restés assez stables. Un fait qu'il convient de retenir, avant tout, c'est que dans divers pays les salaires ont de nouveau tendance à la hausse, en Angleterre, en Suède et depuis 1935 en Belgique.

Pour l'année 1936, pour laquelle on ne possède pas encore de chiffres de comparaison, de nouvelles hausses de salaires ont eu lieu, notamment en France, en Belgique et en Italie. Il ressort en outre du tableau qu'en 1935 l'Allemagne a procédé à de nouvelles baisses de salaires, bien qu'elle ne veuille pas en convenir.

Selon les données fournies par l'Association patronale, les salaires horaires pour des ouvriers qualifiés tombèrent de 1 mark à 96 pfennigs en 1935.

Quant à l'argument selon lequel la capacité de concurrence de la Suisse est compromise du fait des hauts salaires payés dans ses industries d'exportation, il est prouvé que la position de la Suisse après la dévaluation s'est très fortement améliorée. Actuellement des pays concurrents très importants comme l'Angleterre, l'Allemagne et la Suède payent des salaires horaires plus élevés que l'industrie suisse.

Les salaires payés à l'étranger représentent en pour-cent des salaires suisses:

1o Salaires horaires des ouvriers qualifiés.

(Suisse = 100.)

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	Après la dévaluation *
Etats-Unis . . .	—	—	234	217	147	—	165	233
Allemagne . . .	90	89	83	86	84	88	84	119
Grande-Bretagne .	112	112	80	86	82	81	86	119
Norvège	—	—	89	85	79	75	77	108
Suède	116	120	84	84	75	71	73	103
Suisse	100	100	100	100	100	100	100	100
Hollande . . .	98	102	98	97	88	89	86	98
France	74	77	76	77	72	72	73	72
Autriche	62	62	59	55	49	49	46	67
Belgique	62	59	53	57	53	51	41	59
Pologne	46	49	52	56	—	—	39	56
Italie	60	56	56	59	58	56	53	49
Hongrie	52	51	52	43	39	34	32	46
Japon	—	—	—	—	—	22	22	31

2o Salaires horaires pour ouvriers auxiliaires et pour manœuvres.

(Suisse = 100.)

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	Après la dévaluation *
Etats-Unis . . .	—	—	222	190	142	—	150	213
Allemagne . . .	91	88	82	82	84	80	82	116
Grande-Bretagne .	109	109	79	80	80	74	74	106
Norvège	—	—	94	86	79	74	75	104
Suède	128	129	92	87	82	76	76	106
Suisse	100	100	100	100	100	100	100	100
Hollande . . .	100	103	99	95	92	91	86	97
France	65	69	69	66	66	64	64	65
Autriche	63	63	61	54	51	48	46	66
Belgique	64	61	53	54	54	52	40	57
Pologne	41	45	43	42	—	—	34	48
Italie	57	52	52	52	52	49	46	43
Hongrie	45	44	45	37	34	29	28	40
Japon	—	—	—	—	—	21	20	30

* Les hausses de salaires effectuées en 1936 ne sont par comprises.

Nous ne sommes pas d'avis, il est vrai, que les salaires jouent un rôle prépondérant dans la question des possibilités de concurrence. Sur le total des frais de production de l'industrie métallurgique en Suisse, les salaires représentent en tout le 60 % environ. Il y a également lieu de tenir compte qu'en regard des relations commerciales internationales actuelles, les prix ne sont pas seuls déterminants. Pour autant que les salaires jouent un rôle dans la question concurrence, la situation a été modifiée du tout au tout à la suite de la dévaluation. On ne peut donc plus parler aujourd'hui de salaires surélevés. A quelques exceptions près, le rapport du niveau suisse des salaires avec celui des autres pays après la dévaluation est à peu près le même qu'en 1929. L'Allemagne n'ayant pas baissé le cours de sa monnaie, ses salaires comptés en francs suisses sont sensiblement plus élevés qu'ils ne l'étaient en 1929. Si, à cette époque, ils étaient beaucoup plus bas que les salaires suisses, ils sont actuellement bien supérieurs. La marge entre les salaires très bas, payés en Pologne et en Autriche, s'est fortement rétrécie. Il est probable qu'au cours de l'année 1936, la marge entre la Suisse et la France, comparée à ce qu'elle était en 1929, a également diminué.

Il ressort en outre du tableau que les salaires soi-disant « surélevés » payés en Suisse dans les années 1931—1935 n'étaient pas, en fait, des salaires très élevés, mais que la différence constatée entre ces salaires et ceux de l'étranger était due au fait que les autres pays ont procédé à la dévaluation. Les salaires versés en Angleterre et en Suède, qui en 1930 étaient encore sensiblement supérieurs à ceux payés en Suisse, tombèrent en 1931 à la suite de la dévalorisation de la livre sterling, évalués en francs suisses, bien au-dessous du niveau des salaires suisses. En Amérique également la dévaluation entraîna un sensible rétrécissement de la marge; nous assistons à un phénomène semblable en Belgique en 1935.

Il fut erroné de croire dès le début que l'on parviendrait à rétablir l'ancien état de choses en réduisant les salaires suisses. En ce faisant, la baisse des salaires eut été de 30 %, fait qui n'eut pas été seulement insupportable pour les ouvriers, mais qui de plus, aurait entraîné l'économie indigène dans un marasme plus grand encore. La baisse du cours du change a eu le même effet et cela sans provoquer des conséquences aussi graves.

Mouvement ouvrier.

COMMERCE, TRANSPORT, ALIMENTATION. Le prélèvement d'une taxe de 4 % sur les quittances de la douane introduite sur la base du deuxième programme financier a été la cause d'un conflit de salaire dans l'industrie argovienne du tabac des vallées de Wynen et Seetal. Les fabricants de tabac récupérèrent cette dépense par une baisse des salaires de 4 % dès le 1er avril 1936. Toutes les instances sollicitées se prononcèrent contre cette décision patronale: l'Office cantonal de conciliation, la commission intercantonale de conciliation instituée par le Département fédéral de l'économie publique et ce département lui-même. Mais ce fut en vain. Le Conseil fédéral vient finalement de supprimer cette taxe. Les salaires ont été rétablis dans leur intégrité, mais seulement dès le 1er janvier 1937.

CHEMINOTS. Le personnel des chemins de fer du Wynental a engagé un mouvement de salaire en vue de supprimer la réduction de 15 % qu'il a subie. Une proposition de l'Office cantonal de conciliation fut repoussée par la direction de ces chemins de fer. Elle consentit cependant, sous la menace d'une grève, à ramener cette baisse à 7½ %.